

Image not found or type unknown



Contrat abusif ou exploitation

Par **charline**, le **29/09/2008** à **08:40**

g un cdd depuis le 11/07/07 sans datte de fin aujourd hui mon employeur decide de rompre ce contrat oralement pour le 03/11/08 et m impose de prendre mes congés payés du 15/10/08 au 03/11/08 est ce legal